

I - Le principe

1 L'objectif

L'e-procurement (fourniture électronique) permet d'automatiser la procédure d'approvisionnement et de gestion des commandes de la PME. Le commerce électronique est basé sur la consultation de catalogues de fournisseurs et la publication d'appels d'offres en ligne d'entreprises clientes. C'est une relation de B to B. L'objectif est de réaliser des économies en automatisant et en optimisant la procédure d'achat de la PME.

Exemple : économies sur les frais administratifs liés aux achats

En effet, l'assistant(e) de gestion peut consulter les offres en ligne des fournisseurs, obtenir des devis, passer commande et obtenir la facture directement grâce à la gestion électronique des données mise en place chez le client et le fournisseur.

2 La distinction entre e-procurement et e-sourcing

a. L'e-procurement

Au niveau opérationnel, l'e-procurement nécessite la mise en ligne de catalogues et de formulaires de commande.

b. L'e-sourcing

L'e-sourcing est plus stratégique. Il s'agit de s'approvisionner directement « à la source », chez le fournisseur, sans intermédiaire. Il permet de trouver de nouveaux fournisseurs à référencer pour un achat donné après avoir analysé les besoins, évalué l'offre, identifié et choisi le ou les fournisseurs et calculé le coût total d'achat.

II - Les enjeux

En rationalisant et en automatisant la procédure d'achat, de la détection des besoins à la réalisation de la demande, et en effectuant un suivi rigoureux de ses approvisionnements, la PME améliore son image et sa crédibilité envers sa clientèle. Pour que l'e-procurement soit efficace, l'assistant(e) de gestion doit veiller à ce que les objectifs recherchés dans cette relation de B to B soient atteints, tels que :

- l'automatisation des achats ;
- l'offre de produits et services à des prix compétitifs ;
- des modalités de commande simplifiées ;
- des coûts administratifs réduits ;
- des délais de fabrication raccourcis ;
- des délais de livraison rapides et fiables...

III - Les limites

Afin de mettre en place une procédure d'e-procurement, la PME doit investir dans divers domaines tels que la technologie informatique, la gestion de la procédure, la formation du personnel, etc. Les gains obtenus grâce à l'e-procurement ne doivent pas être réduits à néant par les coûts à engager pour le développement d'un tel projet.